

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le vendredi 28 octobre 2016

Urgence climatique : Ségolène Royal publie la programmation pluriannuelle de l'énergie aux objectifs ambitieux, efficace et créative

Ségolène Royal annonce la publication, ce matin au Journal Officiel, de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui est l'un des piliers de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

A cette occasion, Ségolène Royal a déclaré : « **Cette programmation pluriannuelle de l'énergie est :**

- **aux objectifs ambitieux** : pour la première fois, elle couvre toutes les énergies et vise des économies d'énergie significatives ;
- **efficace dans le combat pour le climat**, avec une diminution des énergies fossiles de 22 % en dix ans ;
- **créative pour la croissance verte et l'emploi**, en libérant les investissements dans les énergies renouvelables, avec pour les entreprises une visibilité, grâce à des objectifs clairs et fixés dans un décret.

Résultat d'un très intense travail avec les filières du secteur et les ONG, cette programmation constitue une première : la France met en œuvre ses engagements au titre de l'Accord de Paris sur le climat. Elle constitue, avec la stratégie nationale bas carbone, la contribution française aux objectifs de l'Accord de Paris. Elle confirme l'engagement de notre pays dans la transition vers un système énergétique plus efficace et plus sobre, plus diversifié donc plus résilient.

Cette programmation vient aussi renforcer les outils de la transition énergétique déjà mis en place :

- **pour les territoires, avec le soutien aux « territoires à énergie positive pour la croissance verte » ;**
- **pour les entreprises, avec les appels d'offres et les nouveaux mécanismes de soutien ;**
- **pour les citoyens, avec le crédit d'impôt transition énergétique. »**

Avec la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la France se dote pour la première fois d'une **stratégie énergétique globale** qui décrit ses priorités pour l'ensemble des énergies et des piliers de la politique énergétique.

En cohérence avec la stratégie nationale bas carbone (SNBC) adoptée dès novembre 2015, la PPE réaffirme deux priorités essentielles pour atteindre les objectifs à long terme fixés par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte :

- **réduire la consommation d'énergie** : réduire la consommation finale d'énergie de 12 % d'ici 2023, et de 22 % pour les énergies fossiles ;
- **accélérer le développement des énergies renouvelables pour tous les usages (électricité, chaleur, gaz, carburants)**. La PPE permettra notamment d'augmenter de plus de 70 % la capacité installée des énergies renouvelables électriques et de plus de 35 % la production de chaleur renouvelable par rapport à 2014.

Pour préparer le système énergétique de demain, la PPE prévoit également de diversifier le mix énergétique en réduisant la production d'électricité d'origine nucléaire, de développer la mobilité propre au travers notamment du recours modal et de la diversification de nos carburants vers l'électrique et le gaz naturel véhicule, de garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique de la France tout en maintenant des exigences environnementales élevées, et de rendre le système énergétique plus flexible en développant les effacements, le stockage d'énergie, l'autoconsommation et les réseaux intelligents.

La mise en œuvre de la transition énergétique constitue une chance pour les entreprises. La programmation pluriannuelle de l'énergie donne ainsi des perspectives aux professionnels et contribuera à la croissance économique (+ 1,1 point de PIB d'ici 2030 par rapport au scénario tendanciel) et à la création d'emplois (+ 280 000 emplois). Pour nos concitoyens, les économies réalisées permettent d'augmenter le revenu disponible.

Le projet de PPE a été élaboré dans une démarche de co-construction, en associant les parties prenantes à de nombreux ateliers, en tenant compte des nombreuses remarques émises par le Conseil national de la transition écologique, le Conseil supérieur de l'énergie, le Comité d'experts de la transition énergétique et l'Autorité environnementale. **La consultation publique menée du 15 septembre au 15 octobre a suscité plus de 5000 contributions**, dont une très grande majorité émises par nos concitoyens.

La PPE porte sur deux périodes (2016-2018 et 2019-2023) et sera revue en 2018 puis tous les cinq ans.

Retrouvez :

- l'ensemble du dossier sur la PPE :
<http://www.developpementdurable.gouv.fr/Programmation-pluriannuelle-energie>
- la brochure de présentation de la PPE :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPE_-_Plaqueette-.pdf
- le dossier de presse :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPE_-_Dossier_Presse-.pdf

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie / Contact presse : 01 40 81 78 31